

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 25/033/2006 - ÉFAI

19 octobre 2006

AU 282/06 Craintes de torture ou de mauvais traitements

ÉTHIOPIE Yalemzewd Bekele (f), avocate et militante en faveur des droits des femmes

Yalemzewd Bekele, avocate travaillant pour la Commission européenne dans la capitale éthiopienne Addis-Abeba, a été arrêtée le 19 octobre au matin par les autorités éthiopiennes alors qu'elle essayait de passer la frontière vers le Kenya. Amnesty International considère que cette femme risque très fortement d'être torturée ou soumise à d'autres formes de mauvais traitements. Il semble qu'au moment de son arrestation, Yalemzewd Bekele était accompagnée d'une personne dont on ignore l'identité et ce qu'elle est devenue.

Yalemzewd Bekele semble avoir été arrêtée en relation avec la publication et la distribution par la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), parti d'opposition, d'un calendrier de désobéissance civile non violente. Le 5 octobre, Alemayehu Fantu, propriétaire d'une chaîne de supermarchés à Addis-Abeba, a également été arrêté en relation avec ce calendrier. Les autorités éthiopiennes ont émis un mandat d'arrêt contre Yalemzewd Bekele peu de temps après avoir arrêté Alemayehu Fantu. Il ne fait aucun doute qu'Alemayehu Fantu a été torturé en détention au poste de police *woreda* 8, dans le district de Gulele à Addis-Abeba (voir l'AU 279/06, AFR 25/032/2006, du 13 octobre 2006). Trois personnes arrêtées en même temps que lui, en relation semble-t-il avec le calendrier d'action, semblent être mortes après avoir été torturées en garde à vue. Amnesty International est très préoccupée par le fait qu'Alemayehu Fantu pourrait avoir indiqué sous la torture que Yalemzewd Bekele était impliquée dans le calendrier d'action de la CUD, et craint vivement que l'avocate soit torturée à son tour.

Yalemzewd Bekele a commencé à travailler pour la Commission européenne à Addis-Abeba en 2004. Les projets sur lesquels elle travaille concernent les droits humains et la société civile. Yalemzewd Bekele est également une avocate de renom spécialisée dans les droits civils travaillant bénévolement au service de l'Association des avocates éthiopiennes, organisation influente de défense des droits des femmes. Yalemzewd Bekele milite activement en faveur des droits humains en Éthiopie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La CUD a publié son calendrier de désobéissance civile le 11 septembre, date du Nouvel an éthiopien. Selon les informations recueillies, les autorités ont mis en place une unité spéciale chargée d'enquêter sur la publication et la distribution du document. Alemayehu Fantu a été appréhendé dans le cadre de cette enquête, de même que trois autres personnes qui seraient mortes en détention. Tous ont été détenus au poste de police récemment rouvert du *woreda* 8, où sont également conduits les membres de la CUD nouvellement arrêtés. Des brutalités policières contre des personnes qui distribuaient le calendrier et d'autres qui l'avaient simplement en leur possession ont par ailleurs été signalées.

Plusieurs milliers d'opposants présumés au gouvernement, issus de la CUD et d'autres partis d'opposition, ont été arrêtés à la suite des manifestations qui se sont déroulées en juin et en novembre 2005 à Addis-Abeba et dans d'autres villes pour dénoncer les fraudes soupçonnées d'avoir entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Au cours des manifestations, les forces de l'ordre avaient abattu au moins 86 personnes et blessé plus de 200 autres. Sept policiers avaient été tués par la foule.

La diffusion du calendrier d'actions de désobéissance civile intervient après la publication d'un ouvrage de l'un des dirigeants de la CUD, Berhanu Negga, arrêté en novembre 2005 et actuellement jugé avec 75 autres personnes à Addis-Abeba (voir l'AU 284/05, AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005 et ses mises à jour). Écrit dans la prison de Kaliti, le livre a pu parvenir à l'extérieur en août 2006 et est largement diffusé depuis, sur Internet et en version papier.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre préoccupation face à l'arrestation le 19 octobre de Yalemzewd Bekele, avocate militant en faveur des droits des femmes ;
- soulignez qu'Amnesty International pense que son arrestation pourrait être liée à celle d'Alemayehu Fantu, et à la publication du calendrier d'action de désobéissance civile non violente de la CUD ;
- priez les autorités de veiller à ce que Yalemzewd Bekele ne soit pas torturée ni maltraitée pendant sa détention ;
- demandez-leur d'autoriser immédiatement Yalemzewd Bekele à entrer en contact avec ses proches et un avocat, et à recevoir les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- exhortez les autorités à libérer cette femme immédiatement et sans condition, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugée dans les plus brefs délais, dans le respect des normes internationales d'équité et sans avoir recours à la peine capitale.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito

Minister of Justice

Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : + 251 11 5517775

+ 251 11 5520874

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Seyoum Mesfin

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs, PO Box 393, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : + 251 11 5514300

Courriel : mfa.addis@telecom.net.et

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi

Prime Minister

Office of the Prime Minister, P O Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,

Délégation de la Commission européenne en Éthiopie

Tim Clarke, Head of Delegation

Delegation of the European Commission, P. O. Box 5570, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : + 251 11 6612877

Courriel : delegation-ethiopia@cec.eu.int

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 30 NOVEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.